

CERTIFICATION & RNCP

Habilitation professionnelle

DÉFINITION

Une habilitation professionnelle est une autorisation officielle d'exercer un acte technique précis, délivrée après une formation courte et une évaluation. Elle est inscrite au Répertoire Spécifique (RS) si reconnue. Exemples : habilitation électrique B0, CACES caristes, habilitation soudage.

Les habilitations sont des briques de compétences techniques essentielles dans certains métiers : industrie, BTP, sécurité, énergie, santé. Sans habilitation, légalement, tu ne peux pas exercer l'acte concerné.

Exemples courants en reconversion :

- Habilitation électrique B0 / BR / BC : pour intervenir dans des armoires électriques
- CACES (R489, R486...) : pour conduire chariots élévateurs, nacelles
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) : premier secours en entreprise
- AIPR : intervention à proximité réseaux
- Habilitation gaz : intervention sur installations gaz
- HACCP : sécurité alimentaire (restauration)

Durée : 1 à 5 jours en général. Coût : 200 à 800 €. Finançable CPF la plupart du temps (vérifier l'inscription au RS).

Utilité reconversion : si tu vises un métier technique, les habilitations sont des prérequis non négociables. Anticiper leur obtention en parallèle de la formation principale.

Validité : 2 à 5 ans selon l'habilitation. Renouvelable par session courte (recyclage).

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/habilitation
Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF